

Henner Expat Santé

Complément CFE



HENNER EN QUELQUES MOTS

Notre histoire, notre mission

Henner est un groupe international et indépendant créé en 1947. Il développe et opère des solutions innovantes en assurances de personnes pour les particuliers, les entreprises et les professionnels en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, jeunes actifs, seniors.

Le Groupe et ses 1 600 collaborateurs ont pour mission d'accompagner au quotidien leurs assurés en France et dans le monde entier : assurance santé, couverture prévoyance, assistance médicale/ rapatriement, responsabilité civile et retraite.



Courtier leader de l'assurance santé collective en France



93% taux de satisfaction client*



Assurance santé



Épargne salariale et retraite



Prévoyance, obsèques



Services médicaux



Mobilité internationale



2 100 000

assurés (particuliers, groupes, TPE PME ETI, organisations internationales)



800

gestionnaires à votre service



20

présences à travers le monde



196

pays pris en charge par nos réseaux de soins

*Enquête annuelle réalisée par la société Moai en 2020, sur un échantillonnage de 14500 répondants (affiliés contrats collectifs et individuels).

L'OFFRE HENNER EXPAT SANTÉ

SOLUTION EN COMPLÉMENT DE LA CFE

Avec Henner Expat Santé, profitez d'une assurance santé en complément de la CFE, avec des options d'assistance, de responsabilité civile, de prévoyance, dédiées aux expatriés européens dans le monde entier.

À QUI CONVIENT CE CONTRAT ?

Ce contrat est destiné :

- **À toute personne expatriée européenne**
 - Résidant à l'étranger
 - Salarié, TNS, étudiant, PVT ou sans activité
 - Satisfaisant à la sélection médicale
 - Âgé, pour la garantie santé, de plus de 18 ans et de moins de 69 ans à l'adhésion (et de moins de 70 ans pour les salariés et TNS)
 - Âgé, pour la garantie prévoyance, de plus de 18 ans et moins de 65 ans à l'adhésion
- **Aux membres de sa famille** lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant un ajustement des cotisations :
 - le conjoint, le concubin, âgé de moins de 69 ans à l'adhésion, à condition qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle dans son pays d'origine
 - les enfants de l'assuré et ceux de son conjoint, s'ils vivent dans le même foyer jusqu'à leurs 20 ans, ou leurs 28 ans s'ils poursuivent des études secondaires ou supérieures

Sous quel délai les garanties sont-elles effectives ?

L'adhésion prend effet au plus tôt le lendemain de la réception de la demande d'adhésion complète, sous réserve de l'accord du médecin conseil. Les garanties sont soumises à un délai d'attente dont la durée s'élève à :

- **10 mois** : pour les frais liés à la maternité
- **6 mois** : pour les frais optiques, les actes dentaires et les prothèses médicales
- **3 mois** : pour les frais d'hospitalisation et frais médicaux

Les délais de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sur justification d'une assurance de niveau équivalent interrompue depuis un mois au maximum.

Quelle est la durée du contrat ?

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum.

Elle est reconduite tacitement chaque année à sa date anniversaire pour 12 mois jusqu'à ce qu'une demande de résiliation soit effectuée par l'assuré.

Elle peut être conservée jusqu'aux 75 ans sur justification d'une activité professionnelle.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES		1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion		500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)					
Frais hospitaliers		Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
▶ Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)					
▶ Frais de séjour, forfait journalier					
▶ Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments					
▶ Greffe d'organe		100 % des frais réels			
▶ Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)					
▶ Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)					
▶ Ambulance terrestre (sur prescription)					
Autre frais hospitaliers		Par jour :			
▶ Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)		-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ	Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
▶ Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)		-	-	50 €	75 €
HOSPITALISATION DE JOUR					
▶ Visite aux urgences					
▶ Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)		90 % des frais réels	100 % des frais réels		
MÉDECINE COURANTE					
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :		Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (généraliste, spécialiste et second avis médical)		inclus			
Actes techniques médicaux		-			
Pharmacie		-			
Analyses médicales - Laboratoire		-	90 % FR	100 % FR	
Imagerie - Radiologie - Echographie		-			
Bilan de santé (tous les 5 ans)		-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte.		-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE À L'ÉTRANGER	au global du poste, par acte :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèses et prothèses sur implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charges et non prises en charges	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 100 €
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	-	-	-	2 500 €

Les remboursements sont exprimés par personne, la part de la CFE est incluse.

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

OPTION ACCIDENT AU 1^{ER} EURO (EN CAS DE DÉLAI CARENCE CFE)

Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- **3 mois** si vous avez entre 30 et 45 ans
- **6 mois** à partir de 45 ans

Aucun délai de carence CFE n'est appliqué pour les moins de 30 ans.

Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE.

Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1^{er} euro ».

Cette garantie vous couvre sur la base de la Formule 1 avec un plafond global de 100.000 € en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE.

Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

Accident : toute atteinte corporelle provenant d'un évènement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

Maladie inopinée : toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

Hospitalisation urgente avec intervention chirurgicale (demande d'entente dans les 24 heures obligatoire)	
Frais de séjour, de salle d'opération, actes de chirurgie, actes d'anesthésie-réanimation, actes d'auxiliaires médicaux, actes de biologie médicales, actes de consultations, actes utilisant des radiations ionisantes, frais pharmaceutiques	100 % des frais réels
Chambre particulière	Non couverte
Frais de lit de l'accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans	Non couvert
Frais ambulatoires courants	
Consultations/visites (sauf celles de dentiste)	
▶ Zone A/B :	30 €
▶ Zone C/D :	50 €
Hospitalisation de jour	
Visite aux urgences	90 % des frais réels

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle		
	Adulte	Enfant
Zone A	115 €	57 €
Zone B	149 €	75 €
Zone C	185 €	93 €
Zone D	203 €	101 €

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 1 : VOUS CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

1

FORMULE 1

Ce premier niveau de couverture est dédié aux besoins essentiels

dans les pays d'expatriation où les coûts sont raisonnables. Tous vos soins hospitaliers sont pris en charge à 100% et vos consultations auprès des généralistes et spécialistes sont également couvertes.

2

FORMULE 2

Lorsque les besoins en santé nécessitent une couverture plus confortable.

Grâce à cette formule, vos soins hospitaliers et courants sont pris en charge ainsi que vos besoins dentaire, optique et audio. Vous bénéficiez également d'un forfait bien-être.

3

FORMULE 3

Adaptée aux familles, cette formule complète offre un niveau de couverture optimal.

Elle couvre tous les types de soins : l'hospitalisation, les soins courants, l'optique, le dentaire, les frais d'appareillage, l'audio, mais aussi la maternité, avec un plafond annuel de 1 000 000 €.

4

FORMULE 4

Grâce à cette formule, profitez d'une couverture haut de gamme.

L'ensemble des garanties sont couvertes sur des limites plus élevées, avec un plafond annuel de 1 500 000 €. Lors de votre expatriation, vous n'aurez pas à craindre vos dépenses en santé et profiterez ainsi l'esprit tranquille !

PROFITEZ DE SERVICES INNOVANTS INCLUS DANS LA SOLUTION HENNER EXPAT SANTÉ

Un service de téléconsultation Teladoc

Grâce au service de vidéo-téléconsultation Teladoc, accédez gratuitement et en illimité à une équipe de médecins diplômés, 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez.

Les rendez-vous sont obtenus très rapidement et la consultation peut se réaliser en français, anglais, espagnol, portugais ou allemand.

Vous avez également la possibilité de bénéficier d'un deuxième avis médical grâce à une plateforme dédiée sur laquelle des médecins spécialisés pourront analyser votre situation et vous répondre dans un délai de 2 jours.

Le réseau de soins médical Henner

C'est un réseau de 68 000 professionnels de santé présents dans 196 pays, auprès desquels vous pourrez bénéficier du tiers payant sur certains soins vous permettant de ne pas avancer vos frais de santé. Henner est en lien direct avec les professionnels de santé pour faciliter vos démarches administratives.

Une garantie obsèques

En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit âgé de moins de 70 ans, un capital dédié au paiement des frais d'obsèques de 2 500 € est versé à la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 2 : VOUS DÉTERMINEZ VOTRE ZONE DE COUVERTURE

Les pays du monde sont répartis en 4 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables :

Monde entier à l'exception des pays prévus par la zone B, C et D.

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont intermédiaires :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Liban, Mexique, Népal, Norvège, Nicaragua, Panama, Pérou, République Dominicaine, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A.

Zone C

Pays dont les coûts de santé sont élevés :

Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Royaume Uni, Russie, Singapour.

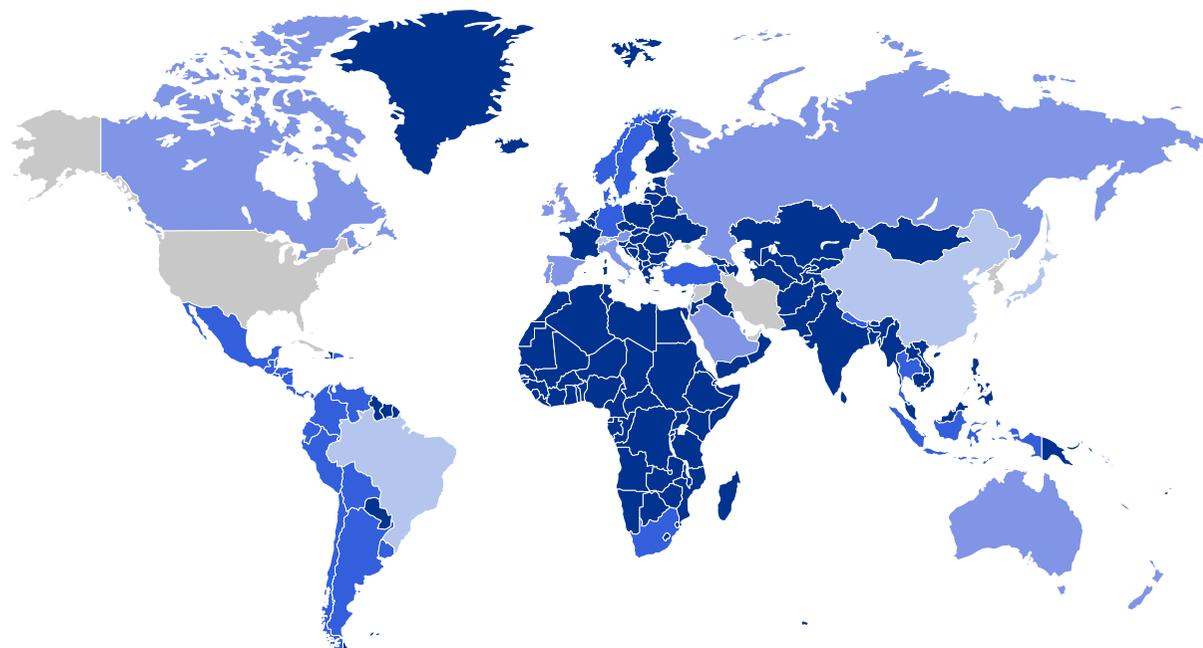
Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A et B.

Zone D

Pays dont les coûts de santé sont très élevés :

Bahamas, Brésil, Chine, Hong Kong, Japon, Suisse, Taïwan.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A, B et C.



Le + :

Henner Expat Santé vous couvre dans votre pays d'expatriation et dans la zone de couverture à laquelle il appartient. Vous êtes également couvert en dehors de la zone de couverture définie sur votre contrat, en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours dans les zones supérieures.

L'adhésion n'est pas possible pour les pays suivants : États-Unis, Emirats Arabes Unis, Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie et région de Crimée.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 3 : VOUS POUVEZ RENFORCER VOTRE SOLUTION AVEC DES OPTIONS

Pour être encore mieux protégé, vous avez la possibilité de renforcer votre couverture santé, grâce à des options d'assistance et de responsabilité civile. Pour vous prémunir contre les aléas de la vie, des options prévoyance sont également mises à votre disposition et celle de votre famille.

ASSISTANCE

Assistance et rapatriement sanitaire dans le monde entier

Prévoir un rapatriement ou un transport d'urgence vers votre pays d'origine peut générer des démarches souvent importantes. Grâce à cette option, vous bénéficiez d'une assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès mais également d'une assistance juridique, administrative et psychologique. Vous n'avez plus à vous préoccuper de l'organisation puisque l'assistance vous accompagne et s'occupe de tout.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile vie privée

Cette garantie prend en charge les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir dans le cadre de sa vie privée du fait de dommages causés à autrui (dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels).

PRÉVOYANCE

Adhésion avant l'âge de 65 ans

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle

Quel que soit votre âge et votre activité, vous définissez le capital à l'adhésion parmi les montants indiqués dans les tableaux de garanties. Dans le cadre de cette garantie, un capital vous est versé en cas d'infirmité permanente accidentelle ou à vos bénéficiaires en cas de décès accidentel.

Décès et invalidité absolue et définitive toutes causes (salarié ou TNS)

Cette garantie permet, à vos bénéficiaires d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou à vous-même en cas d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie) constaté avant l'âge de 65 ans.

Arrêt de travail

Obligation de souscrire le capital décès et invalidité absolue et définitive en amont

En cas d'arrêt de travail, suite à un accident ou une maladie, percevez des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise de 30 jours, puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente, grâce à cette garantie. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'aux 66 ans inclus de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'à 64 ans inclus pour la garantie invalidité permanente.

ACCIDENT AU 1^{er} EURO

Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- 3 mois si vous avez entre 30 et 45 ans

- 6 mois à partir de 45 ans

Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE. Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1^{er} euro ». Cette garantie vous couvre sur la base de la Formule 1 avec un plafond global de 100.000 € en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE. Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

Accident : toute atteinte corporelle provenant d'un événement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

Maladie inopinée : toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Filassistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
► Rapatriement sanitaire dans le pays d'origine ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
► Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ du pays d'origine en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers le pays d'origine	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Présence au chevet d'une enfant hospitalisé > 48h dans le pays d'origine	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Assistance en cas de décès	
► Rapatriement du corps	
Frais de cercueil et frais annexes	max. 800 €
Transport de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation	max. 800 €
► Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Titre de transport aux frais réels
► Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille dans le pays d'origine (parents ou enfants)	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Frais de secours suite à un accident de ski sur une piste balisée	max. 1 534 € / bénéficiaire 6 000 € / évènement
Assistance juridique	
► Honoraires d'avocat	max. 1 900 €
► Avance d'une caution	max. 15 000 €

ASSISTANCE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

Assistance administrative	
▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport	-
▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
	inclus
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	
	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 45 €
- ▶ Couple / Famille : 78 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre
▶ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
▶ Défense	40 000 € par sinistre
▶ E-bike	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL ET INFIRMITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle			
CAPITAL	50 000 €	80 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'assuré

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

Henner Expat Santé

Solution 1^{er} euro

Henner
EXPATRIÉS



L'OFFRE HENNER EXPAT SANTÉ

SOLUTION AU 1^{ER} EURO

Avec Henner Expat Santé, profitez d'une assurance santé au 1^{er} Euro, avec des options d'assistance, de responsabilité civile, de prévoyance, dédiées aux expatriés européens dans le monde entier.

À QUI CONVIENT CE CONTRAT ?

Ce contrat est destiné :

- **À toute personne expatriée européenne**
 - Résidant à l'étranger
 - Salarié, TNS, étudiant, PVT ou sans activité
 - Satisfaisant à la sélection médicale
 - Âgé, pour la garantie santé, de plus de 18 ans et de moins de 69 ans à l'adhésion (et de moins de 70 ans pour les salariés et TNS)
 - Âgé, pour la garantie prévoyance, de plus de 18 ans et moins de 65 ans à l'adhésion
- **Aux membres de sa famille** lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant un ajustement des cotisations :
 - le conjoint, le concubin, âgé de moins de 69 ans à l'adhésion, à condition qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle dans son pays d'origine
 - les enfants de l'assuré et ceux de son conjoint, s'ils vivent dans le même foyer jusqu'à leurs 20 ans, ou leurs 28 ans s'ils poursuivent des études secondaires ou supérieures

Sous quel délai les garanties sont-elles effectives ?

L'adhésion prend effet au plus tôt le lendemain de la réception de la demande d'adhésion complète, sous réserve de l'accord du médecin conseil. Les garanties sont soumises à un délai d'attente dont la durée s'élève à :

- **10 mois** : pour les frais liés à la maternité
- **6 mois** : pour les frais optiques, les actes dentaires et les prothèses médicales
- **3 mois** : pour les frais d'hospitalisation et frais médicaux

Les délais de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sur justification d'une assurance de niveau équivalent interrompue depuis un mois au maximum.

Quelle est la durée du contrat ?

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum. **Elle est reconduite tacitement** chaque année à sa date anniversaire pour 12 mois jusqu'à ce qu'une demande de résiliation soit effectuée par l'assuré.

Elle peut être conservée jusqu'aux 75 ans sur justification d'une activité professionnelle

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES		1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion		500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)					
Frais hospitaliers		Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
▶ Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)					
▶ Frais de séjour, forfait journalier					
▶ Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments					
▶ Greffe d'organe		100 % des frais réels			
▶ Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)					
▶ Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)					
▶ Ambulance terrestre (sur prescription)					
Autre frais hospitaliers		Par jour :			
▶ Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)		-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ	Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
▶ Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)		-	-	50 €	75 €
HOSPITALISATION DE JOUR					
▶ Visite aux urgences					
▶ Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)		90 % des frais réels	100 % des frais réels		
MÉDECINE COURANTE					
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :		Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (généraliste, spécialiste et second avis médical)		inclus			
Actes techniques médicaux		-			
Pharmacie		-			
Analyses médicales - Laboratoire		-	90 % FR		100 % FR
Imagerie - Radiologie - Échographie		-			
Bilan de santé (tous les 5 ans)		-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte.		-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE	au global du poste, par acte :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèse et implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charges et non prises en charges	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	2 500 €			

Les remboursements sont exprimés par personne.

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 1 : VOUS CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

1

FORMULE 1

Ce premier niveau de couverture est dédié aux besoins essentiels dans les pays d'expatriation où les coûts sont raisonnables. Tous vos soins hospitaliers sont pris en charge à 100% et vos consultations auprès des généralistes et spécialistes sont également couvertes.

2

FORMULE 2

Lorsque les besoins en santé nécessitent une couverture plus confortable.

Grâce à cette formule, vos soins hospitaliers et courants sont pris en charge ainsi que vos besoins dentaire, optique et audio. Vous bénéficiez également d'un forfait bien-être.

3

FORMULE 3

Adaptée aux familles, cette formule complète offre un niveau de couverture optimal.

Elle couvre tous les types de soins : l'hospitalisation, les soins courants, l'optique, le dentaire, les frais d'appareillage, l'audio, mais aussi la maternité, avec un plafond annuel de 1 000 000 €.

4

FORMULE 4

Grâce à cette formule, profitez d'une couverture haut de gamme.

L'ensemble des garanties sont couvertes sur des limites plus élevées, avec un plafond annuel de 1 500 000 €. Lors de votre expatriation, vous n'aurez pas à craindre vos dépenses en santé et profiterez ainsi l'esprit tranquille !

PROFITEZ DE SERVICES INNOVANTS INCLUS DANS LA SOLUTION HENNER EXPAT SANTÉ

Un service de téléconsultation Teladoc

Grâce au service de vidéo-téléconsultation Teladoc, accédez gratuitement et en illimité à une équipe de médecins diplômés, 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez.

Les rendez-vous sont obtenus très rapidement et la consultation peut se réaliser en français, anglais, espagnol, portugais ou allemand.

Vous avez également la possibilité de bénéficier d'un deuxième avis médical grâce à une plateforme dédiée sur laquelle des médecins spécialisés pourront analyser votre situation et vous répondre dans un délai de 2 jours.

Le réseau de soins médical Henner

C'est un réseau de 68 000 professionnels de santé présents dans 196 pays, auprès desquels vous pourrez bénéficier du tiers payant sur certains soins vous permettant de ne pas avancer vos frais de santé. Henner est en lien direct avec les professionnels de santé pour faciliter vos démarches administratives.

Une garantie obsèques

En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit âgé de moins de 70 ans, un capital dédié au paiement des frais d'obsèques de 2 500 € est versé à la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 2 : VOUS DÉTERMINEZ VOTRE ZONE DE COUVERTURE

Les pays du monde sont répartis en 4 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables :

Monde entier à l'exception des pays prévus par la zone B, C et D.

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont intermédiaires :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Liban, Mexique, Népal, Norvège, Nicaragua, Panama, Pérou, République Dominicaine, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A.

Zone C

Pays dont les coûts de santé sont élevés :

Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Royaume Uni, Russie, Singapour.

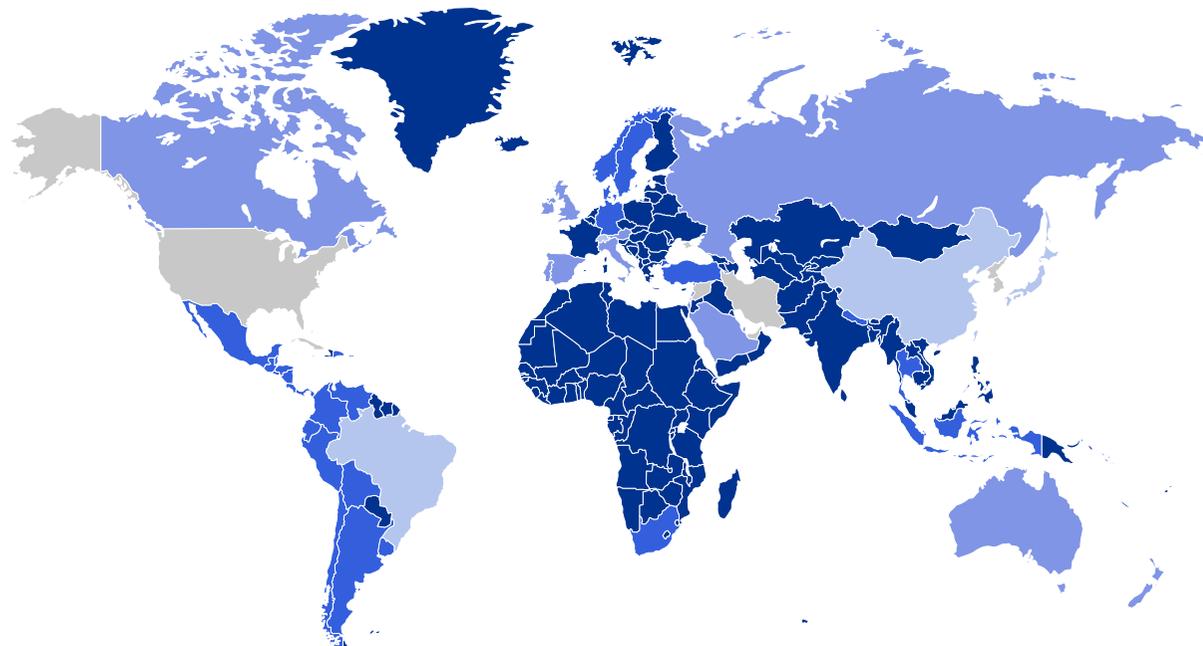
Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A et B.

Zone D

Pays dont les coûts de santé sont très élevés :

Bahamas, Brésil, Chine, Hong Kong, Japon, Suisse, Taïwan.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A, B et C.



Le + :

Henner Expat Santé vous couvre dans votre pays d'expatriation et dans la zone de couverture à laquelle il appartient. Vous êtes également couvert en dehors de la zone de couverture définie sur votre contrat, en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours dans les zones supérieures.

L'adhésion n'est pas possible pour les pays suivants : États-Unis, Emirats Arabes Unis, Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie et région de Crimée.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 3 : VOUS POUVEZ RENFORCER VOTRE SOLUTION AVEC DES OPTIONS

Pour être encore mieux protégé, vous avez la possibilité de renforcer votre couverture santé, grâce à des options d'assistance et de responsabilité civile. Pour vous prémunir contre les aléas de la vie, des options prévoyance sont également mises à votre disposition et celle de votre famille.

ASSISTANCE

Assistance et rapatriement sanitaire dans le monde entier

Prévoir un rapatriement ou un transport d'urgence vers votre pays d'origine peut générer des démarches souvent importantes. Grâce à cette option, vous bénéficiez d'une assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès mais également d'une assistance juridique, administrative et psychologique. Vous n'avez plus à vous préoccuper de l'organisation puisque l'assistance vous accompagne et s'occupe de tout.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile vie privée

Cette garantie prend en charge les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir dans le cadre de sa vie privée du fait de dommages causés à autrui (dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels).

PRÉVOYANCE

Adhésion avant l'âge de 65 ans

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle

Quel que soit votre âge et votre activité, vous définissez le capital à l'adhésion parmi les montants indiqués dans les tableaux de garanties.

Dans le cadre de cette garantie, un capital vous est versé en cas d'infirmité permanente accidentelle ou à vos bénéficiaires en cas de décès accidentel.

Décès et invalidité absolue et définitive toutes causes (salarié ou TNS)

Cette garantie permet, à vos bénéficiaires d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou à vous-même en cas d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie) constaté avant l'âge de 65 ans.

Arrêt de travail

Obligation de souscrire le capital décès et invalidité absolue et définitive en amont

En cas d'arrêt de travail, suite à un accident ou une maladie, percevez des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise de 30 jours, puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente, grâce à cette garantie.

Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'aux 66 ans inclus de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'à 64 ans inclus pour la garantie invalidité permanente.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez Filassistance avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
► Rapatriement sanitaire dans le pays d'origine ou transport médical d'urgence vers un hôpital adapté et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
► Titre de transport pour un proche resté dans le pays d'expatriation ou titre de transport et frais de séjour pour un proche au départ du pays d'origine en cas d'hospitalisation à l'étranger > 7 jours ou rapatriement des membres de la famille en cas d'impossibilité de retour dans le pays d'expatriation après 90 jours ou titre de transport pour l'accompagnateur des enfants mineurs vers le pays d'origine	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Présence au chevet d'une enfant hospitalisé > 48h dans le pays d'origine	Titre de transport
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Assistance en cas de décès	
► Rapatriement du corps	
Frais de cercueil et frais annexes	max. 800 €
Transport de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation	max. 800 €
► Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport et frais de séjour pour un proche en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Titre de transport aux frais réels
► Titre de transport en cas de décès accidentel d'un membre de la famille dans le pays d'origine (parents ou enfants)	Frais de séjours 80 € / nuit / 7 nuits
Frais de secours suite à un accident de ski sur une piste balisée	max. 1 534 € / bénéficiaire 6 000 € / évènement
Assistance juridique	
► Honoraires d'avocat	max. 1 900 €
► Avance d'une caution	max. 15 000 €

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO ASSISTANCE

Assistance administrative	
▶ En cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou d'un titre de transport	-
▶ Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	inclus
Assistance sécurité, pratique, juridique ou fiscale par téléphone	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 45 €
- ▶ Couple / Famille : 78 €

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO RESPONSABILITÉ CIVILE

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre
▶ Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	780 000 € par sinistre
▶ Défense	40 000 € par sinistre
▶ E-bike	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL ET INFIRMITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE

Décès accidentel et infirmité permanente accidentelle			
CAPITAL	50 000 €	80 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'assuré

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS OUTILS

Henner vous accompagne où que vous soyez et facilite vos démarches ainsi que la gestion de votre contrat grâce à des outils pratiques, simples et fonctionnels.



Application myHenner

Depuis votre application mobile myHenner, pilotez en temps réel toutes les informations relatives à votre contrat Henner Expat Santé :

- Effectuez vos demandes de remboursement, par simple photo (e-claiming) avec votre téléphone.
- Suivez vos demandes de remboursement
- Contactez rapidement votre service client
- Accédez à votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant même hors connexion
- Géolocalisez les prestataires de santé du réseau de soins médical Henner



Espace client en ligne

Votre espace client en ligne vous offre les mêmes fonctionnalités que l'application myHenner. Il vous permet également de :

- Gérer vos informations personnelles et celles de vos ayants droit
- Piloter vos demandes de remboursement
- Consulter et télécharger la documentation dédiée : le détail des garanties, les conditions générales, les demandes d'entente préalable et de remboursement



Votre carte assuré Henner

Disponible en téléchargement sur vos espaces digitaux, votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant vous permettra de :

- Attester de votre qualité d'assuré Henner auprès de vos prestataires de santé,
- Approuver le tiers payant auprès des professionnels de santé partenaires du réseau médical Henner
- Retrouver toutes les informations nécessaires pour contacter le service gestion Henner et pour mieux vous identifier auprès d'eux.

Votre carte d'assuré peut également être envoyée directement par e-mail aux professionnels de santé



Les bénéfices de l'e-claiming

Pour faciliter la gestion de vos frais de santé au quotidien, il est possible d'utiliser l'e-claiming :

- **Gain de temps** : votre demande est reçue en temps réel par votre unité de gestion quel que soit le pays d'émission
- **Simplicité** : plus de frais ni de délais postaux
- **Sécurité** : le risque de perte des courriers réduit au minimum
- **Suivi performant** : vous suivez vos remboursements en temps réel sur votre appli ou votre espace client

Qu'est ce que l'e-claiming ?

L'e-claiming, c'est soumettre votre demande de remboursement directement en ligne sur votre appli myHenner ou sur votre espace client. Cela vous assure un traitement rapide de vos dossiers.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS SERVICES

Notre priorité : rester à votre écoute et vous accompagner à chacun des moments de votre vie. Pour cela nous mettons à votre disposition un ensemble de services complets et utiles.



LA PROXIMITÉ DE NOS ÉQUIPES

Choisie en fonction de votre fuseau horaire, votre équipe de gestion dédiée vous répond et vous accompagne 24h/24, 7j/7.

Vous profitez d'un suivi personnalisé de votre dossier.



UNE PRISE EN CHARGE SIMPLE

Vos dépenses de santé sont remboursées en 72 heures.

Vous n'avez pas d'avance de frais à faire en cas d'hospitalisation, l'établissement hospitalier facture directement Henner.

Vous pouvez effectuer une demande de remboursement en ligne jusqu'à 1000 euros par facture.



LA DIVERSITÉ

Nos équipes sont multilingues, notre groupe compte 70 nationalités et parle 26 langues.

Nous pouvons effectuer les remboursements dans 140 devises.

Une gestion d'excellence reconnue et certifiée

ISO 9001



Si Henner était une personne, je dirais que c'est une personne sérieuse, efficace. Quelqu'un de disponible à qui on peut faire confiance. Pour moi, ce serait une femme compétente, à l'écoute et qui maîtrise les situations, aussi bien les moments heureux comme compliqués, de stress et d'intenses émotions. ”

Christian H., expatrié français, Belgique



Si jamais il arrive quelque chose de grave à moi ou à mon conjoint, je veux être sûr d'être couvert et pris en charge. Je veux être couvert entièrement en cas de gros problèmes, j'ai même choisi le rapatriement. J'ai donc souhaité une assurance flexible qui me laisse la possibilité de plusieurs options. ”

Jean B., 51 ans, expatrié français, Chine



Comme je voyage beaucoup, même lorsque je me retrouve dans des environnements difficiles, j'y vais tranquille. La santé, c'est un souci que j'ai complètement délégué à Henner. Je ne me pose pas de question, c'est une vraie tranquillité d'esprit. ”

Marc H., expatrié français, Royaume Uni



Mon expérience Henner est très bonne, vis-à-vis de la promesse faite au départ. La gestion de mon contrat se passe bien, je n'ai pas à m'en occuper, jamais de mauvaises surprises, c'est parfait. ”

Véronique A., expatriée française, Uruguay



Henner vous conseille !

Centre de Relation Client
au +33 (0)3 28 76 37 38
sante.international.individuels@henner.fr

